

# 12509/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 24 septembre 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 24 septembre 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

COUNCIL DECISION amending Decision 2010/413/CFSP concerning  
restrictive measures against Iran

E 19999



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**